

2 Politique

Législatives 2018/CNR

Poursuite de la campagne de boycott

C. O.

Ntoum/Gabon

Les habitants de Bizango-Rails, dans le 3e arrondissement de la commune de Ntoum, ont été édifiés, le week-end dernier, sur les motivations de certains membres de la Coalition pour la nouvelle République (CNR) à bouder le prochain scrutin législatif.

UNE délégation des membres de la Coalition pour la nouvelle République (CNR), conduite par Jean Eyeghe Ndong, a animé, samedi, une causerie au

quartier Bizango-Rails, dans le 3e arrondissement de la commune de Ntoum. Face à de nombreux sympathisants et militants de l'opposition, visiblement avides d'informations, Mme Yembi de l'Alliance démocratique et républicaine (ADERE) a donné le ton en déclarant, « nous n'irons pas aux élections législatives. Vous devez tous avoir la même position ». Puis, c'est au tour de la vice-présidente de l'Union pour le progrès et la liberté (UPL), Véronique Essomoyo, d'abonder dans le même sens. En invitant la population à s'abstenir de se rendre dans les bureaux de

vote le jour de l'élection. Selon elle, les partis politiques membres de la CNR qui prendront part au prochain scrutin législatif "veulent tout simplement isoler Jean Ping".

À sa suite, Jean Eyeghe Ndong est longuement revenu sur les soubresauts ayant marqué la dernière élection présidentielle. Non sans avoir précisé que l'Organisation des nations unies (Onu) et l'Union africaine (UA) devraient aider notre pays à régler "la crise politique qui le mine". Tout en fustigeant au passage "la mauvaise gouvernance actuelle".

Photo : Chris Oyame



Jean Eyeghe Ndong lors de son intervention.

Opposition/Mise en place du CGE

Quatre partis quittent le "Groupe des 41"

FMM

Libreville/Gabon

QUATRE partis politiques de l'opposition républicaine et démocratique ayant pris part au Dialogue politique d'Angondjé viennent de tourner le dos au "Groupe des 41" ayant constitué une liste consensuelle en vue de la mise en place du Conseil gabonais des élections (CGE). C'était à la faveur d'un point-pressé tenu à la salle des fêtes de Sogatol, samedi

dernier, en présence de leurs militants.

Il s'agit notamment du Parti national gabonais (PNG) dirigé par Christamond Nzamba Mupigat, de la Vision pour le développement futur (VDF) présidé par Lucien Iwangou, de l'Union gabonaise démocratique (UGD) de Roger Durand Boutoukou et du Mouvement des citoyens du Gabon (MCG) dirigé par Mesmer Mba Ella. Ces partis qui ont refusé de parapher les documents du "Groupe des 41" fustigent le comportement de leurs

alliés d'hier, après avoir observé, selon eux, « la mauvaise organisation dans la mise en place des commissions sur fond de diktat d'une part et d'exclusion d'autre part ».

C'est pourquoi, par la voix de leur porte-parole, Christamond Nzamba Mupigat, les responsables desdits partis ont indiqué estimer qu'aucun groupe de partis n'est habilité à décerner le titre d'opposant à d'autres formations politiques, ni de décider de qui doit être retenu comme candidat au sein des organes en charge

des élections. "Nous affirmons ici que nous nous désolidarisons de cette démarche dont nous ignorons les mobiles réels", a déclaré leur porte-parole.

Aussi, ces acteurs politiques, très peu connus dans la vie politique nationale, ont lancé un appel pressant à l'unité de toute l'opposition gabonaise pour désigner et transmettre avant le 28 avril 2018, leurs représentants au ministère de l'Intérieur, en tenant compte de toutes les sensibilités de ce bord politique.



Les leaders des quatre partis politiques de l'opposition pendant leur point de presse.

La Semaine

Prudence et élégance

COMME on pouvait l'imaginer, la réforme de plusieurs dispositions du Statut général de la Fonction publique, qui fait couler beaucoup d'encre et de salive depuis l'adoption en Conseil des ministres de l'ordonnance y relative, a encore fait parler d'elle au cours de la semaine qui s'est achevée hier. Cela avec l'audition du ministre de la Fonction publique, Jean-Marie Ogandaga, devant la Commission des Lois et des Affaires administratives de l'Assemblée nationale. C'est au regard de cette évolution dudit dossier, que nous en ferons le principal sujet de notre chronique du jour.

Même si, et beaucoup en conviendront, d'autres événements ont également marqué la semaine écoulée. Dans ce sens on notera, entre autres, la réunion du Conseil des ministres qui a eu lieu jeudi dernier, après plusieurs semaines de pause, et au cours de laquelle il a été davantage question de la politique de la santé publique et celle de l'emploi, avec l'adoption des projets de textes y relatifs. Il y a aussi la visite de travail du chef de l'Etat à Bujumbura (Burundi) vendredi. Un bref séjour qui rentre dans le cadre des consultations avec ses pairs de la sous-région d'Afrique centrale entamée depuis février

dernier. Ce déplacement aura été marqué par un entretien avec le président burundais Pierre Nkurunziza.

On n'oubliera pas le débat suscité dans l'opposition par la constitution de la liste des membres devant représenter ce bord politique au sein du Centre gabonais des élections (CGE) et la Commission ad hoc en charge de recevoir et d'examiner les dossiers des postulants au poste de président de cette structure. Ce processus passionne tant les acteurs politiques de l'opposition au point où, le ministre de l'Intérieur s'est retrouvé avec plus de deux listes sur sa table. L'obligeant à renvoyer tous les acteurs de ce camp à se retrouver pour établir une seule liste "consensuelle". Une chose est certaine : Lambert-Noël Matha ne se faisait pas d'illusions à ce niveau. Les divergences dans ce camp sont tellement fortes qu'il n'y a aucune chance que les PSD, PDS et autre DN, s'associent à l'UN, les "R H&M", "Démocrates", etc. à cette fin.

Cela surtout quand on lit le "Droit de réponse" exercé par le service Communication du PSD de Pierre-Claver Maganga Moussavou, en réaction à la "Tribune des Partis politiques", une chronique paraissant le mercredi dans

l'Union. L'auteur dudit document souligne que, dans l'entendement de son parti (PSD), au nom des accords actés lors du Dialogue d'Angondjé, ont le droit de siéger dans les organes dont la mise en place a été décidée au cours de ces assises, les forces y ayant participé. Peut-être que cela va aussi nous valoir un "Droit de réponse" de la part du PSD, mais rappelons tout simplement aux uns et aux autres que désormais, la mise en place du CGE, et d'autres organes nés du conclave d'Angondjé, relève des lois. Malheureusement, pour certains, ces lois à l'instar de celle instituant le CGE, n'a pas pris en compte les arrangements souterrains. Surtout que ceux-ci ont déjà abouti lors de la mise en place de certaines institutions de la République, parfois au détriment de la loi (CND et CESE) et de l'éthique politique (gouvernement).

De la réforme administrative maintenant

EN début de semaine dernière, le ministre de la Fonction publique, de la Modernisation du Service public, chargé de la Réforme de l'Etat, Jean-Marie Ogandaga, était l'hôte des députés membres de la Commission des Lois et des Affaires administratives de l'As-

semblée nationale. Cela pour présenter et défendre l'Ordonnance portant modification, suppression et complétant certaines dispositions de la loi N°1/2005 du 4 février 2005 portant Statut général de la Fonction publique. On retiendra de ce passage devant la représentation nationale que les choses ne se sont pas passées comme l'avait souhaité le membre du gouvernement. Et pour cause, Barnabé Indoumou Mamboungou, le président de la dite Commission, et ses collègues ont demandé au patron de la Réforme administrative de revoir sa copie. Surtout du point de vue de la forme, puisque les députés demandent au ministre de procéder autrement que par ordonnance. Selon eux, une telle réforme, qui touche à une bonne partie des compatriotes actifs, mérite que l'on procède par projet de loi. Parce que, estiment les élus, elle nécessite un examen en profondeur. Surtout que dès son adoption en Conseil des ministres, cette Ordonnance avait déjà suscité des protestations et de vives critiques de la part des partenaires sociaux, notamment Dynamique unitaire (DU) de Jean-Rémy Yama et les siens, qui ont même lancé un mouvement de grève et multiplient les sorties pour sensibiliser les agents de

l'Etat sur "les risques et les pièges" que contiendrait la présente réforme. Non sans magnifier que ce texte vise des buts autres que ceux présentés par le gouvernement...

A ce stade, même si du côté du ministère de la Fonction publique on prend la décision des députés avec beaucoup de hauteur, en estimant que cette façon de voir ne peut que renforcer la volonté des pouvoirs publics de réformer l'administration gabonaise. Et que projet de loi ou d'Ordonnance, on voit mal l'Assemblée nationale s'opposer à la réforme d'un gouvernement que ses membres sont censés soutenir...

Pendant ce temps, on jubile du côté des partenaires sociaux. Comptant sur les déclarations de certains députés qui, le moment venu, entendent écouter toutes les parties concernées par cette réforme qui n'épargne pas, soit dit en passant, les parlementaires. Ne serait-ce que s'agissant du paiement des services rendus. Dans tous les cas, d'aucuns pensent que les députés ont fait montre de prudence, la loi concernant une bonne partie de la population active ; et d'élégance, puisque ils n'ont pas clairement dit au ministre qu'il rejetait le projet d'Ordonnance.